

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 8 AOUT 2024

18h15 – Début de l'Assemblée Générale.

La participation cette année à notre AG a été nettement moindre que l'année dernière. On notera qu'il n'a pas été fait d'information préalable par distribution dans les boîtes à lettre d'un prospectus annonçant cette réunion, contrairement à l'année dernière. Moins de 100 personnes sont présentes dans la salle du Triskell, à comparer aux 200 personnes de l'année dernière.

La feuille de présence indique 76 adhérents présents ou représentés. Sachant que les adhérents 2023-2024 à jour de leur cotisation sont au nombre de 171, le quorum de 40% des membres est donc atteint.



## RAPPORT MORAL et RAPPORT D'ACTIVITE

### Les points forts de l'année 2023 /2024

Cette année, le président propose un rappel rapide des points forts de l'année 2023-2024 afin de laisser le plus de temps possible à la seconde partie de la réunion pour information et échanges entre participants.

- Les Groupes de Travail du Préfet et les COPIIL de la CCPI ;
- Les 7 projets d'arrêtés créant des ZAES sur les bassins versants du Pays d'Iroise ;
- La campagne « LA BELLE PLAGE » d'Eau et Rivières de Bretagne (ERB) ;
- L'action juridique devant le Tribunal Administratif de Rennes et la plainte au Pénal ;
- Notre coordination avec le Collectif « Stoppons l'extension » ;
- L'imbroglio des travaux menés à Saint Denec par la CCPI, qui relance un projet ;
- Nos relevés des concentrations d'Ammoniac à Landunvez ;
- Les travaux de refonte du plan d'urbanisme menés par la CCPI et Brest.

Ces différents sujets font ensuite l'objet d'une présentation plus détaillée.



## RAPPORT FINANCIER

163 adhérents à jour de leur cotisation dont 38 nouveaux,  
mais de nombreux adhérents historiques n'ont pas cotisé en 2023/2024 ? !

ADHESIONS AEPI	2022/2023	2023/2024
Nombre d'adhérents	232	171
Dont nouveaux adhérent	134	38
Autres « sympathisants » (*)	192	235
<i>Dont adhésions non renouvelées en 2023/2024</i>		153
(*) : anciens adhérents, inscriptions notre sur site, ...		

Rappel du montant des cotisations : simple = 15 €, couple = 25 €, bienfaiteur = 200 €.

## Bilan des recettes au 08/08/2024

(Hors budget spécifique Collectif)

Recette adhésions	2 505 €	
Dons	665 €	
<b>Total</b>	<b>3 170 €</b>	(- 1 588 € par rapport à 2022-2023)

Merci aux adhérents qui ont largement « arrondi » le montant de leurs cotisations.

Nota : attente d'un montant de 1 000 € = quote-part AEPI de l'appel à don pour le Collectif « Stoppons l'extension » organisé en 2023 par ERB (idem APPCL).

**Rappel : l'association ne sollicite pas de subventions afin de pouvoir conserver une indépendance totale.**

## Dépenses 2023/2024

La principale dépense de l'exercice est la rémunération des avocats travaillant sur nos dossiers (dépenses partagées avec ERB et APPCL depuis 6 ans).

Cette année, une seule dépense a été de nouveau nécessaire pour le dossier de Saint-Déneç (240 € pour l'AEPI).

Les autres postes de dépenses sont :

- 5 analyses de prélèvement d'eau chez Labocéa pour un total de 166,92 € ;
- Quelques frais de secrétariat = 210,69 € (Internet et Ouest France) ;
- Et 36,20 € de courses pour collations.



## Compte d'exploitation au 08/08/2024

Produits	
<b>487- Total Produits</b>	<b>3 530,00€</b>
<b>70-Recettes : TOTAL</b>	<b>4 757,91,00 €</b>
Cotisations membres	2 505,00 €
Dons pour l'association	665,00
Dons pour le Collectif	360,00
<b>72-Produits divers : TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>
(en attente d'un versement de 1 000 €)	0,00 €

(Hors budget spécifique Collectif)

Charges	
<b>486 – Total Charges</b>	<b>1 027,31 €</b>
<b>60-Achats : TOTAL</b>	<b>137,00 €</b>
Fournitures de bureau	0,00 €
Collations	36,20 €
Hébergement du site web	100,80 €
<b>61-Sces Ext (Abt Ouest France) : TOTAL</b>	<b>109,89 €</b>
<b>62-Autres Sces Ext : TOTAL</b>	<b>613,50 €</b>
Rémunérations et honoraires (avocat)	240,00 €
Frais bancaires	13,50 €
Transfert dons Collectif (compte dédié)	360,00 €
<b>64-Analyses Labocéa : TOTAL</b>	<b>166,92 €</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>2 502,69</b>

## Trésorerie de l'AEPI

La trésorerie de notre association est toujours largement positive en raison d'une gestion rigoureuse :

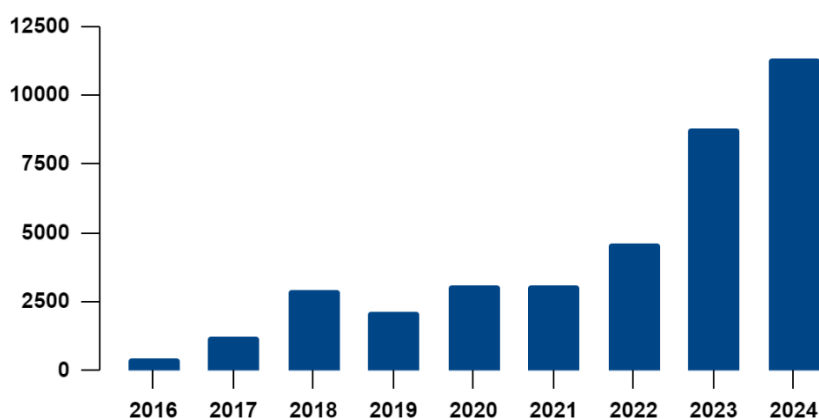
- Très peu de dépenses de fonctionnement ;
- Investissement des bénévoles (gratuit).

Un compte d'épargne sur livret a été ouvert le 21 septembre 2023. Ce compte a déjà rapporté 60 € d'intérêt sur la fin d'année 2023.

Cette trésorerie doit nous permettre d'engager des frais de justice si nécessaires.

## Solde bancaire au 08/08/2024 : 11 321,69 €

Comptes AEPI au CMB (en €)





# Avenir et Environnement en Pays d'Iroise

## Projet de budget 2024/2025

Charges		Produits	
600 Achats	380 €	700 Cotisation	4 100 €
602 Collations et fournitures	380 €	701 Adhésions	2 500 €
<b>610 Services Extérieurs</b>	<b>1 700 €</b>	702 Dons	600 €
615 Documentation / copies	1 500 €	702 Virement ERB	1 000 €
617 Abonnement journal	200 €	<b>Total Recettes</b>	<b>4 100 €</b>
<b>620 Autres Services Extérieurs</b>	<b>1 520 €</b>		
621 Avocats	1 000 €	<b>Résultat</b>	<b>0 €</b>
626 Frais bancaires	20 €		
627 Cotisations et dons Assos	500 €		
<b>640 Analyse</b>	<b>500 €</b>		
642 Polluant eau	500 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>4 100 €</b>		

(Hors budget spécifique Collectif)

## Compte bancaire pour le Collectif au 08/08/2024

On rappelle qu'un compte bancaire spécifique a été ouvert pour accueillir les dons à destination du Collectif « Stoppons l'extension ». Ce compte a été utilisé pour le financement des actions de l'été 2023.

Charges		Produits	
<b>Total Charges</b>	<b>978,80 €</b>	<b>Total Produits</b>	<b>1 397,33 €</b>
<b>Total Achats</b>	<b>978,80 €</b>	<b>Dons individuels</b>	<b>480,00 €</b>
Achat de 8 gilets de sécurité	23,60 €	Dons reçus via Hello Asso	360,00 €
Impression de 5 000 Flyers	219,60 €	Dons chèque ou virement	120,00 €
Impression de 2 500 Flyers	289,20 €	<b>Dons organisations partenaires</b>	<b>850,00 €</b>
Impression de 2 000 Flyers	446,40 €	<b>Autres recettes</b>	<b>67,33 €</b>
		Collecte lors d'une réunion	27,00 €
		Vente cartes postales à St Renan	40,33 €
		<b>SOLDE COMPTE</b>	<b>+ 418,53 €</b>

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

### Rappel des membres du conseil d'administration

Olivier GAULTIER (président), Jean-François FLOCH (vice-président), Nicolas d'ALLENS (trésorier et secrétaire), Éric LEFIN, Jacqueline ROLLAND, Christophe LE VISAGE, Thierry BURGAUD, Roland DOUILLARD.

Un appel à candidature est lancé pour de nouveaux membres actifs dans l'association. Il est également sollicité l'implication des adhérents et sympathisants :

- Vous êtes des acteurs importants
  - Vous êtes tous des lanceurs d'alerte !
  - Vous pouvez vous impliquer sur les sujets qui vous tiennent à cœur ;
  - Et notamment en participant aux enquêtes d'utilité publique.
- Vous pouvez participer aux actions de l'association :
  - En donnant votre avis et en suggérant des idées ;
  - En participant à des réunions thématiques via Internet (Zoom ...).

---

## REUNION D'INFORMATION

A l'issue de cette partie statutaire d'Assemblée Générale de l'association, il est proposé aux participants une réunion d'information et d'échanges sur l'actualité 2023-2024, autour de la protection de l'environnement en pays d'Iroise, avec comme support une présentation PowerPoint<sup>1</sup>.

Les différents sujets développés sont donc :

- Les groupes de travail du Préfet (GT) et COPIL de la CCPI ; les ZAES des bassins versants des plages du pays d'Iroise ;
- La campagne « LA BELLE PLAGE » d'ERB ;
- Avel Vor – actions juridiques en cours ;
- Contrôles des ANC – Assainissements Non Collectifs ;
- Travaux autour de la station d'épuration de Saint Denec ;
- Relevés d'ammoniac à Landunvez par l'AEPI ;
- Les actions du Collectif « Stoppons l'extension ».

### A retenir des échanges en cours de réunion :

**Concernant la campagne La Belle Plage** (<https://www.labelleplage.fr/>) :

L'AEPI s'implique dans la tournée des plages bretonnes de cette campagne d'information et de sensibilisation qui inclut 5 après-midis sur les plages de Landunvez (Penfoul les 18 et 29 juillet, Château les 23 juillet et 20 août et Gwisselier le 13 août).

Toutes plages A EVITER dans le classement des 1854 plages françaises.

---

<sup>1</sup> La présentation complète est disponible sur le site Internet de l'association :

[Présentation AG AEPI 8 août 2024.pdf](#)



## Avenir et Environnement en Pays d'Iroise

AEPI et ERB y accueillent un public désireux de mieux comprendre les risques à se baigner sur ces plages et les causes de ces pollutions : la rivière du Foul est souvent 10 fois pire que la Seine ! Un débat animé a questionné les risques de baignade sur la plage du Château réouverte (sans raison valable) et le manque de signalisation.

### **Concernant les arrêtés désignant des ZAES :**

Ces arrêtés sont une vraie avancée, car ils prennent enfin acte qu'il y a un problème sur les bassins-versants des plages polluées : AEPI l'affirmait depuis plusieurs années mais nos élus accusaient les goëlands ! Ces arrêtés résultent de la contribution proactive d'AEPI et d'autres associations environnementales aux groupes de travail créés et dirigés par la Préfecture.

Ces mêmes associations demandent à faire partie des comités de suivi qui seront mis en place par la Préfecture pour étudier les rapports décrivant les réalisations précisées dans ces arrêtés et décider de mesures complémentaires si nécessaire.

L'AEPI juge les mesures insuffisamment contraignantes pour l'agriculture, d'autant que la règle « les pollueurs sont les payeurs » est inversée en pays d'Iroise, où les pollués payent à la place des pollueurs : les particuliers paient plus cher que les professionnels une eau achetée à grand prix à Brest - car les captages dans les bassins versants sont pollués ou déjà fermés pour cause de pollution - et tous les particuliers financent par leurs impôts les mesures pour assainir leurs plages polluées par un tout petit nombre.

On s'est étonné qu'aucun arrêté ne concerne le vaste bassin-versant de la rivière de Kersaint qui débouche au Gwisselier : cette rivière très longue, dont le bassin versant (de 2 330 hectares !) couvre une plus ou moins grande partie des communes de Lanrivoaré, Ploudalmézeau, Plourin puis Landunvez, est pourtant très polluée.

### **Vote d'une première résolution à l'unanimité :**

Concernant l'application Intra-Muros :

**« L'Assemblée Générale remercie la Mairie de Landunvez d'avoir mis en ligne l'application Intra-Muros et regrette vivement que, malgré demandes répétées, AEPI ne figure toujours pas dans les associations environnementales listées par Intra-Muros. L'Assemblée Générale adresse solennellement au Maire de Landunvez la demande expresse de corriger cette omission et de rajouter AEPI à la liste des associations environnementales présentes à Landunvez. ».**

### **Vote d'une seconde résolution à l'unanimité :**

Afin de confirmer la volonté de l'association, dans le cadre des actions juridiques en cours, tant pénale qu'administrative, une motion est soumise au vote de l'assemblée :

**« Dans la continuité de l'Assemblée Générale du 10 août 2022, et de la décision prise d'envisager une plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ...**

**... l'Assemblée Générale incite l'AEPI à saisir toutes occasions de porter plainte, dans le cadre de nos statuts, pour des actions complémentaires éventuellement nécessaires, et demande à son Conseil d'Administration de prendre toutes décisions adaptées ».**

**Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.**



## QUESTIONS / REPONSES et DECISIONS

En fin de réunion, plusieurs participants suggèrent de participer à des actions, en fonction de leurs disponibilités et de leurs compétences. Il s'agit principalement des actions suivantes :

- Organisation d'une campagne de prélèvement des eaux de baignade et des eaux des rivières de nos bassins versants :
  - Identification des volontaires pour procéder aux prélèvements ;
  - Détermination des lieux de prélèvements ;
  - Coordination des relevés pour analyse et transmission des résultats.
- Distribution périodique d'un bulletin d'information dans les boîtes aux lettres des communes alentour :
  - Bien que ce soit assez lourd à organiser et à réaliser ;
  - C'est un moyen d'informer les résidents du pays d'Iroise des réalités de nos combats ;
  - Pour contrer le déni de nombreux acteurs locaux !

Ces propositions sont acceptées avec enthousiasme après échange de coordonnées.

20 h : tous les sujets de l'ordre du jour étant traités, l'Assemblée Générale est close et il est proposé le traditionnel « verre de l'amitié ».

Pour l'association,

Nicolas d'Allens, trésorier et secrétaire